



SOLIHA
et les aides à l'amélioration
de l'habitat privé ancien

« L'heure du logement »

12 mars 2026



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Ordre du jour

1

La Fédération SOLIHA

2

**CALM - SOLIHA
Moselle, un acteur de
proximité**

3

**Les principaux travaux
et dispositifs**

1

La Fédération SOLIHA “SOLIdaires pour l’HAbitat”



135

ASSOCIATIONS PRÉSENTES
EN HEXAGONE
ET OUTRE-MER



3 570

SALARIÉS



2 000

ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES



Agir maintenant
pour répondre aux enjeux
sociaux et écologiques



76 000

ménages accompagnés
dans leur projet de
réhabilitation



38 800

Travaux de
rénovation énergétique



30 700

Amélioration de l'habitat des
séniors dont 15 500 adaptations



6 500

Traitement de l'habitat indigne
dont 2 600 diagnostics décence

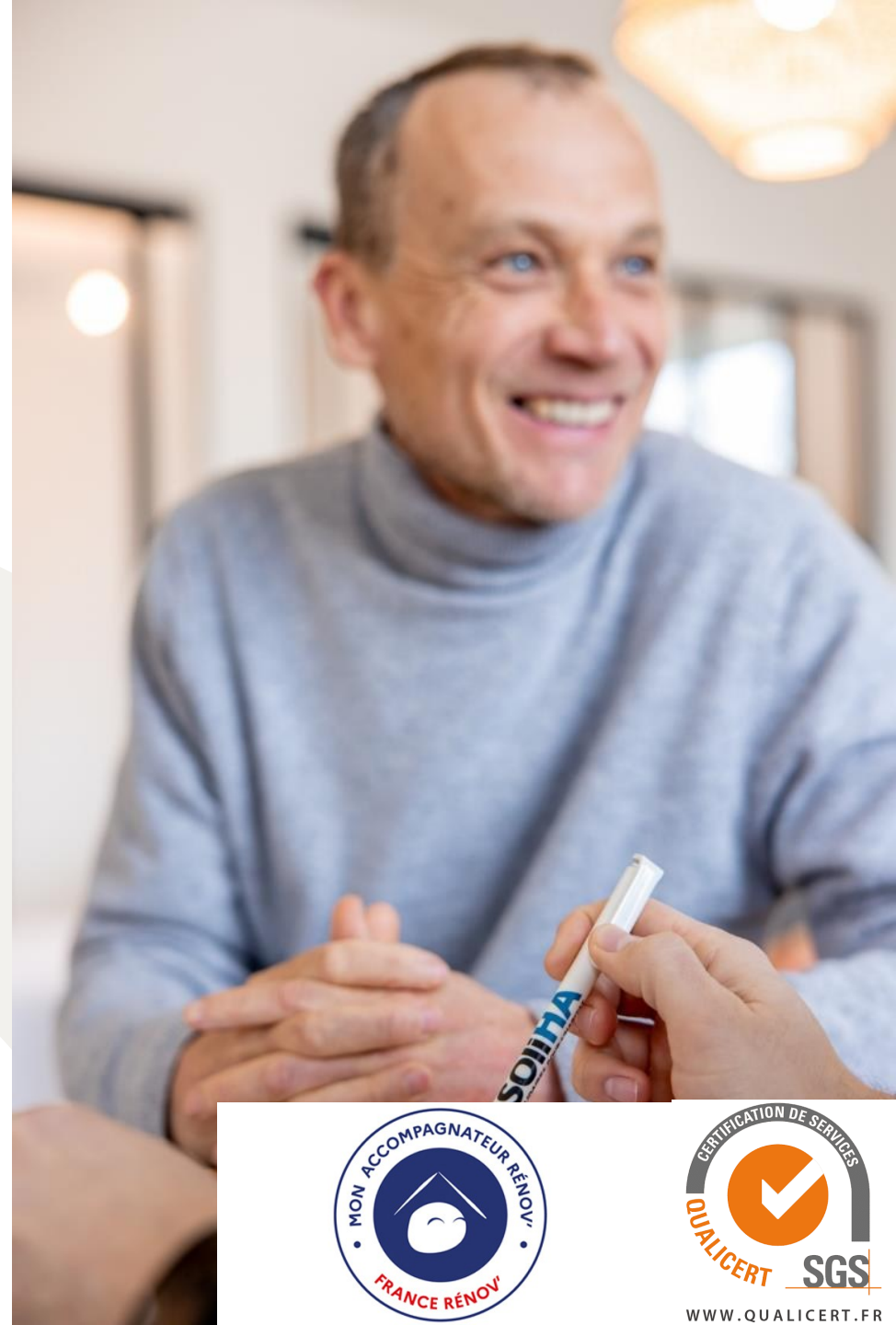
2

SOLIHA Moselle :
un acteur de proximité



CALM - SOLIHA Moselle

- Qui sommes – nous ?
 - Association à vocation sociale sans but lucratif
 - Créée en 1952
 - Avec pour principal objet l'amélioration de l'habitat privé et du cadre de vie des mosellans
 - Une quinzaine de salariés
 - Intégrée à un réseau national et régional et affilié au centre de formation SOLIHA
 - Action relevant de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire),
 - Agréé ISFT (Ingénierie Sociale, Financière et Technique),
 - Labellisée ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale),
 - MAR et Qualicert
- Neutralité, gestion désintéressée et proximité



COMMENT INTERVENONS-NOUS ?

1. Nous informons, conseillons techniquement et financièrement tout propriétaire mosellan, bailleur ou occupant, désireux d'améliorer son logement

Conseils neutres et sans engagement

- Dans nos locaux au 24 rue du Palais à METZ
- Par téléphone au 03-87-75-32-28
- Via internet : www.solihamoselle.fr
- ou lors des **permanences délocalisées** (sur RDV)

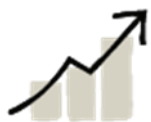
2. Nous assistons administrativement les propriétaires modestes dans le cadre de leur recherche de subventions.

- Instruction des demandes d'aides,
- Suivi des accords et des versements, ...
- Orientation vers des partenaires spécialisés



CALM - SOLIHA Moselle

Quelques chiffres ...



10 000

appels téléphoniques



100

permanences tenues
dans une trentaine de communes
mosellanes



3 000

ménages conseillés

1 156

propriétaires occupants
modestes aidés

35

bailleurs privés accompagnés
*(soit 82 logements locatifs
réhabilités)*

7

copropriétés aidées
(près de 500 logements)

16 M€

de subventions et aides mobilisées
*(Anah, caisses de retraite, CD57,
EPCI, Conférence des Financeurs, ...)*

26 M€

de travaux générés, le plus souvent pour les entreprises locales

3

Les principaux travaux et dispositifs



QUELS SONT LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS ET TRAVAUX SUBVENTIONNABLES ?

- ❑ Économies d'énergie : isolation (murs, combles et/ou dalle basse), chauffage, ventilation, fenêtres, ...
 - Sous conditions de ressources et de gain de classes énergétiques

- ❑ Perte d'autonomie :
 - Travaux d'adaptation du logement au vieillissement et/ou au handicap (sdb adaptée, monte-escaliers, volets motorisés, ...)
 - Accès aux aides techniques pour les séniors
 - Sous conditions de ressources, de niveau d'autonomie et de faisabilité technique

- ❑ Insalubrité : travaux allant de la sécurisation à l'amélioration thermique en passant par la mise aux normes
 - Sous condition de ressources et de sortie d'insalubrité après travaux –travaux tous corps d'état

- ❑ Copropriété : travaux de rénovation énergétique à l'immeuble (parties communes)



MaPrimeRénov' Parcours Accompagné (rénovation globale)

MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS					
	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	30 000 €	80 %	60 %	45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES OU PLUS	40 000 €				
ÉCRÈTEMENT	du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles				
	100 %	90 %	80 %	50 %	
du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles					



NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES
1	17 173 €	22 015 €
2	25 115 €	32 197 €
3	30 206 €	38 719 €
4	35 285 €	45 234 €
5	40 388 €	51 775 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €

🔊 Deux postes d'isolation (murs, plancher bas, combles et/ou fenêtres) + décarbonation (si fioul)

🔊 Pour PB : personnes physiques (SCI non éligibles), travaux privés et maxi 3 logements

MPA et MPLD



L'aide à l'adaptation des logements

OBJECTIF:
Adapter un logement
à la perte d'autonomie

UNE AIDE EN % DES TRAVAUX
→ Un accompagnement tout au long
du projet
→ Une plafond de travaux de 22 000 €^{HT}
→ Une subvention de 50 à 70 %
du montant des travaux

POUR QUI ?

- + de 70 ans
- 60-69 ans (GIR 1 à 6)
- Personnes en situation
de handicap



L'aide à la réhabilitation
de logements dégradés

OBJECTIF:
Une rénovation d'ampleur
des logements très
dégradés

UNE AIDE EN % DES TRAVAUX
→ Un accompagnement tout au long
du projet
→ Un plafond de travaux de 70 000 €^{HT}
→ Une subvention de 60 à 80 %
du montant des travaux

POUR QUI ?

- Propriétaires occupants aux revenus
très modestes et modestes



Loc'Avantages

La réduction d'impôt qui profite à tous

🔊 Conventionnement des loyers (15% à 30% en dessous du loyer libre)

🔊 Locataires sous les plafonds HLM

MA PRIME LOGEMENT DÉCENT POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS (CF LOC'AVANTAGES)

	TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE D'UN LOGEMENT INDIGNE OU TRÈS DÉGRADÉ ¹	TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE POUR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ DE L'HABITAT ²	TRAVAUX DE RÉNOVATION GLOBALE « MOYENNEMENT » DÉGRADÉ ³
Conditions	Conventionnement locatif	Conventionnement locatif	Conventionnement locatif
Financement AMO	Oui	Oui	Oui
Plafond de travaux maximum	1 000 € HT/m ² dans la limite de 80 m ² par logement	750 € HT/m ² dans la limite de 80 m ² par logement	750 € HT/m ² dans la limite de 80 m ² par logement
Taux de financement	35%	35%	25%
Taux d'écrêtement	80% TTC	80% TTC	80% TTC
Prime si gain énergétique de 35% minimum	1 500 € ou 2 000 € si sortie de passoire énergétique	1 500 € ou 2 000 € si sortie de passoire énergétique	1 500 € ou 2 000 € si sortie de passoire énergétique
Étiquette énergétique éligible	G à A	G à A	G à A
Étiquette de sortie minimum	D	D	D

MPR COPROPRIETES : un dispositif Anah pour les travaux de rénovation énergétique en copropriétés

- La copropriété doit respecter les critères de base d'éligibilité Anah (75% de lots d'habitation, gestion saine, ancienneté, etc)
- Clé d'entrée au dispositif : gain énergétique de 35% minimum (obligation de produire un audit énergétique)
- Obligation de faire appel à un AMO
- Une aide collective versée au Syndicat de Copropriétaires et répartie à l'ensemble des copropriétaires en fonction de leurs tantièmes
- Subvention de 30% de 25 000 € HT de travaux par logement, valorisable selon le gain énergétique prévisionnel du projet (+ 15% si gain > 55%), la note énergétique initiale (+ 10% pour les passoires) et la santé de la copropriété (+ 20% si fragile)



MaPrimeRénov'
Copropriété



Une force de proposition et d'action
pour l'Habitat et le cadre de vie



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
MOSELLE

UNION TERRITORIALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
GRAND EST

FÉDÉRATION
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

24 rue du Palais
BP 14 062
57040 METZ Cedex 1
Tél : 03 87 75 32 28
www.solihamoselle.fr
solihamoselle@solihamoselle.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
MOSELLE

Questions
-
Réponses

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Merci de votre attention !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Agir maintenant
pour répondre aux enjeux
sociaux et écologiques

